



# TERTRE D'INFILTRATION EN TERRAIN PLAT OU EN PENTE

Ce dispositif devra être installé dans le cas où :

- le sol est perméable mais il existe une nappe phréatique à moins de 60cm du niveau du sol pour envisager l'épandage souterrain classique,
- le sol est perméable mais peu épais car il repose sur un sous-sol rocheux peu profond.

## PRINCIPE :

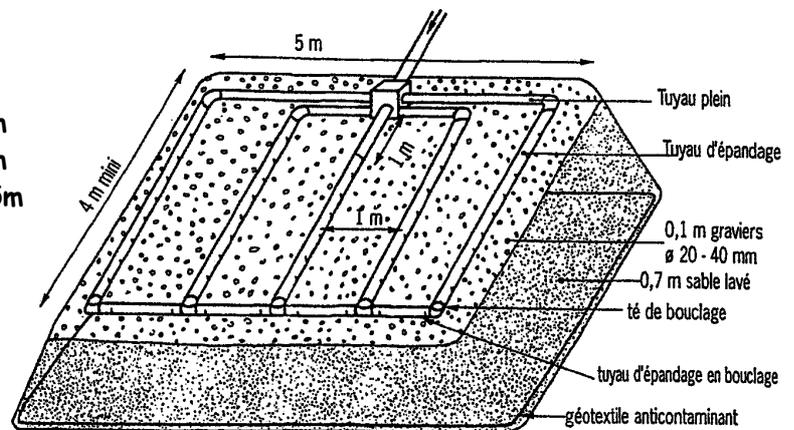
L'épandage est établi à la partie supérieure d'un tertre réalisé au-dessus du sol en place, la couche de terrain en surface devant être perméable. Le tertre est alimenté par une pompe de relevage si l'habitation n'a pas été surélevée.

### Distances d'implantation à respecter :

- Limite de voisinage et arbres : 3m
- Habitation : 5m
- Puits en eau potable : 35m



Le passage de véhicules sur le dispositif de traitement est à proscrire.



Schémas tirés du DTU 64.1 - Août 1998

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Le tertre d'infiltration se réalise sous la forme d'un massif sableux sous le niveau de la canalisation d'amenée.

Le fond du tertre doit se situer au minimum à 0,80m sous le fil d'eau en sortie du regard de répartition. La profondeur de la fouille varie suivant le niveau d'arrivée des eaux prétraitées, la position du tertre par rapport à la pente naturelle du terrain et la nature du fond de fouille. La largeur du tertre est de 5m à son sommet, la longueur minimale au sommet est de 4m.

La mise en place du **REGARD REPARTITEUR** est TRES IMPORTANTE car l'eau ne doit pas avoir un chemin préférentiel dans l'épandage. Le départ de chaque tuyau plein du regard de répartition doit être bien horizontal. Pour un meilleur fonctionnement, il est conseillé d'utiliser un système d'alimentation par effet de chasse.

Le tertre est constitué de bas en haut :

- **UNE COUCHE DE SABLE** : une couche de 70cm d'épaisseur conviendra le plus souvent. L'épaisseur minimum doit être telle que, de façon certaine, la base de la couche de graviers soit en toute saison à 70cm au-dessus du niveau maximum de la nappe phréatique ou du socle rocheux.
- **UNE COUCHE DE GRAVIERS** de 20cm d'épaisseur à la partie supérieure de laquelle sont noyées des canalisations de répartition qui assurent la distribution sur l'ensemble du tertre.
- **UN GEOTEXTILE** perméable à l'eau et à l'air qui recouvre l'ensemble.
- **UNE COUCHE DE TERRE VEGETALE**.

**Remarque :** Si le sol est fissuré, le fond de la fouille pourra être recouvert d'un géotextile et les parois verticales de la fouille seront protégées à l'aide d'un film imperméable.

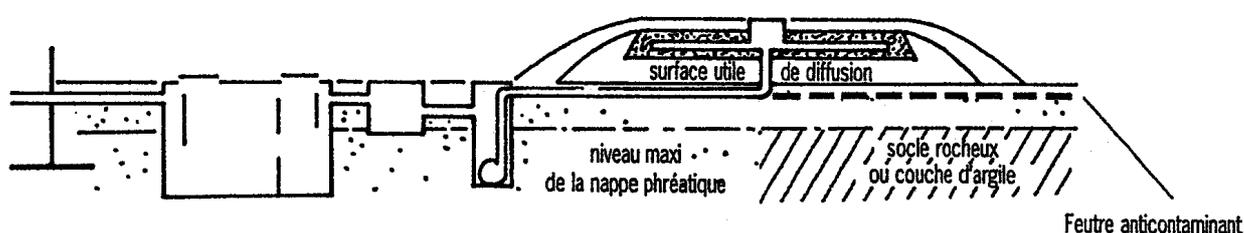
## DIMENSIONNEMENT :

Nombres de pièces principales	Surface minimale du terre non drainé (au sommet) en m <sup>2</sup>	Surface minimale de la base du terre en m <sup>2</sup>	
		$15 < k(*) < 30$	$30 < k(*) < 500$
5	25	90	60
+1	+5	+30	+20

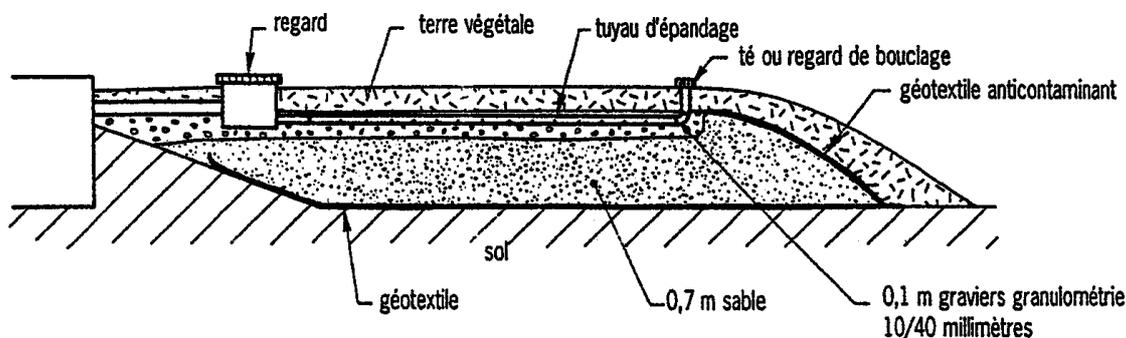
(\*)  $k$  est la perméabilité du sol en mm/h.

## EN TERRAIN PLAT :

Elimination : sous-sol (nappe) ou sol superficiel



## EN PENTE :



Schémas tirés du DTU 64.1 - Août 1998

## LES MATERIAUX :

Tous les matériaux utilisés doivent être **PROPRES**, le sable en particulier ne doit pas contenir de limons ; il est impératif d'utiliser des matériaux de granulométrie adéquate :

- **GRAVIER** : taille voisine de 30mm, exemple 20/40.
- **SABLE** : granulométrie conforme au fuseau donné par le DTU 64-1. Le sable est siliceux, celui issu des carrières calcaires est interdit.

Les tuyaux d'épandage doivent avoir un diamètre au moins égal à 100mm. Ils doivent être constitués d'éléments rigides munis d'orifices dont la plus petite dimension doit être égale au moins à 5mm.

## ENTRETIEN :

Attention ce système sous peine d'être à refaire nécessite un entretien rigoureux des dispositifs de prétraitement. Ne pas oublier de vidanger périodiquement la fosse et le bac à graisse.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à la  
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise au : 05 62 64 22 59